

Amnesty International s'inquiète des violences au Niger

# LE MONDE

Siège Terminus, 1<sup>er</sup> virage à gauche  
après l'Hôtel Terminus en venant  
du Rond point Grand Hôtel.  
CEL : 90.00.99.83 / 94.95.75.33  
E-mail: lemonde\_niger1@yahoo.fr

**D'AUJOURD' HUI**

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/S

3<sup>ème</sup> année:

N°288 DU MERCREDI  
18 AVRIL 2018

PRIX : 300 F

**Hebdomadaire nigérien d'informations générales et d'analyse**

**Présidentielle 2021**

## **Bazoum Mohamed, Saadi et le fantôme de Kadhafi**



**Situation sociopolitique et économique du Niger**

### **Le silence complice des centrales syndicales dénoncé par leurs structures...**

*Dans une lettre commune datée du 14 avril dernier, les coordinations régionales des différentes centrales syndicales de la région de Tillabéry ont fait part à l'Intersyndicale des travailleurs du Niger (ITN), à l'Union générale de Travail (UGT) et à l'Union démocratique des travailleurs du Niger (UDTN), de leur indignation face au silence qu'observent les différentes centrales syndicales sur la situation sociopolitique et économique du Niger...*

**Interdictions et répressions des manifestations contre la loi de finances**

### **La société civile résiste**

# Lettre au “président de la République”

Monsieur le “Président”

## Emprisonner, maltraiter, traquer et même tuer n’a jamais arrêté le cours de l’histoire.

Le Niger s’embrase, les esprits s’échauffent, l’économie s’écroule, le climat social et politique se dégrade de façon inquiétante, mais vous continuez à ignorer, voire à mépriser votre peuple. Par contre, vous continuez à faire arrêter des gens, essentiellement dans les rangs de la société civile, des citoyens libres qui exercent des libertés constitutionnelles. Il est bien vrai que vous avez violé maintes fois la Constitution et que c’est avec une brillante sélectivité que vous choisissez ceux qui doivent aller en prison. Je sais, pour l’avoir compris à travers les expériences d’autres compatriotes d’infortune, que vous pourriez, un jour, brusquement songer à m’envoyer en prison pour la simple raison que je vous fais parvenir ce que vous ne voulez pas forcément entendre. Ce ne sera pas un drame. Ainsi va le cours de l’histoire. Car, alors que vous êtes intolérants vis-à-vis de citoyens qui entendent exercer des libertés constitutionnelles, vous trouvez néanmoins, toujours, le moyen de faire sortir des délinquants avérés de prison, construisant ainsi autour de vous un empire de gangsters en col blanc, prêts à tout pour demeurer membres du système et sauvegarder leur liberté. C’est en soi une violation de la Constitution que vous avez juré, la main droite sur le Saint Coran, de respecter et de faire respecter. C’est juste pour dire que vous accordez plus d’intérêt et de respect aux voyous de la République qu’aux citoyens qui se battent pour un Niger meilleur.

**Monsieur le “Président”,**

Emprisonner, maltraiter, traquer et même tuer n’a jamais arrêté le cours de l’histoire. Car, l’histoire, c’est le temps et le temps appartient à Dieu, l’Omnipotent, l’Omniscient. Ni vous ni personne d’autre ne peut arrêter le temps. Et le temps coule, inexorablement, dans l’indifférence des croyants comme des incrédules. Il coule et chaque soleil qui tombe, chaque jour qui passe, chaque heure qui s’égare, chaque minute, chaque seconde, est une part importante de votre âme qui s’éloigne de vous. Ainsi, un jour viendra où vous aurez, ne serait-ce qu’une fraction de seconde, pour comprendre que « l’homme n’est qu’une misérable petite moisissure de la terre » et qu’il y a lieu d’être humble, juste et bienfaiteur pour son peuple. Car, la fin, puisqu’il y a une fin à tout, arrive toujours, aussi brutalement, calée quelque part, dans l’interminable chapelet du temps. Pourquoi oublier que l’on va mourir ? Et même si vous considérez que tout est fini lorsqu’on est mort, il faut toujours penser à ce que l’on laisse derrière soi.

**Monsieur le “Président”,**

J’ai remarqué que la tendance générale est au durcissement. Je l’ai remarqué dans les discours ; je l’ai remarqué dans les prises de positions ; je l’ai remarqué dans les textes de lois en perspective. Votre gouvernance évolue ainsi de

mal en pis et il n’y a rien de surprenant en cela. C’était attendu. Vous avez accepté tellement de rouler dans de graves compromissions que le choix qui vous a semblé le plus adéquat est de persister dans cette voie, d’y aller le plus loin possible en espérant trouver, à la sortie du labyrinthe, une solution plus rassurante. Ce faisant, vous vous enfoncez dans une situation sans issue, une sorte de cul-de-sac. Et en fait de solution rassurante, vous êtes si obnubilé par la volonté d’instaurer un pouvoir personnel que vous risquez de provoquer une situation des plus imprévisibles. Ma conviction est que vous risquez, à ce jeu plein de périls, de vous planter en pleine course. J’ai lu la lettre ouverte qu’un certain Bassirou Seyni dit maître Albert, un de vos amis paraît-il, vous a adressée. Je l’ai trouvée pleine d’enseignements et j’ai tenu à rapporter certains de ses passages que je me permettrai de commenter. D’entrée de jeu, votre ami écarte les alibis habituels que vous brandissez pour expliquer tout. Boko Haram et l’insécurité ont été balayées d’un revers de main. Bassirou – permettez-moi la familiarité – plante le décor en précisant que « L’opinion s’interroge, s’inquiète et doute de la sincérité des futures élections, à cause du manque de préparation sérieuse et crédible du manque de dialogue social et politique, du problème du code électoral et de la Ceni ». Et il enfonce le clou en soulignant que « les Nigériens ne savent pas qui va voter et qui ne le fera pas, car pour une partie de la population, il n’existe qu’une commission électorale non nationale et non indépendante ». Le peuple nigérien, dit-il, est à la fois choqué et blessé par « le comportement égoïste et malveillant d’hommes politiques corrompus jouissant de l’impunité afin d’user de l’argent volé pour renforcer encore plus leur domination obscène et intolérable sur la nation sauvagement pillée, bafouée et constamment narguée par une poignée de fils indignes, faibles, médiocres, cupides, apatrides et déloyaux ». Tout est dit par rapport à la gouvernance en cours. Et si votre ami a tenu à vous le dire ainsi, sans gants, c’est qu’il est personnellement outré par ce qui se passe. La cruauté des mots de Bassirou n’en fait pas pourtant un militant de ce que vos collaborateurs appellent « la secte terroriste Lumana ». Il n’a pas non plus pris de consignes auprès d’un certain Hama Amadou. Il a laissé parler son cœur, celui d’un ami, pour vous dire les vérités crues et amères d’un citoyen qui a peur pour ce que vous préparez pour votre pays.

**Monsieur le “Président”,**

Comme vous, Bassirou n’est pas seul. Par sa voix, c’est le Niger entier qui vous parle. Ses propos, d’une sincérité déroutante, sont utiles pour ceux qui savent écouter. Or, j’ai remarqué que vous n’aimez pas écouter. Vous avez même horreur d’écouter et tous ceux qui vous ont approché l’ont attesté. Lorsque vous prenez une déci-

sion ou une intention, vous n’écoutez plus rien. Bon nombre de personnes ayant cru pouvoir vous être utiles ont dû jeter l’éponge lorsqu’ils ont compris que leurs propos et avis irritent. Tel est le témoignage que j’ai recueilli auprès de certains témoins clés. Vous vous faites évidemment du tort. Un grand tort ! Votre ami Bassirou vous a averti : « Le Niger est éternel, ne l’oubliez pas. Il vous survivra ».

**Monsieur le “Président”,**

Là s’arrête notre convergence de vue. La perception de la situation, des sources et des motivations, telle qu’elle est vue par Bassirou, me semble quelque peu biaisée par l’amitié qu’il vous voue. Et je le comprends aisément. Il voudrait tant voir son ami se remettre en cause, surprendre son monde en prenant un virage inattendu. C’est dans cet esprit qu’il vous dit « qu’il y a toujours une porte de sortie » [...] et qu’il vous recommande de choisir « de sortir par la grande porte, en grand ». Cependant, Bassirou se trompe sûrement en pensant que vous êtes abusé par vos collaborateurs et vos actes, les dérives de votre gouvernance, procéderaient d’une volonté trompeuse de certains courtisans. Il vous ainsi de vous hisser dans l’histoire comme celui qui a su dire non aux courtisans, qui a su renoncer au pouvoir quand et comme il le fallait, par grandeur d’âme et par sagesse, et non par faiblesse ou à cause de l’échec ». « Vous pouvez le faire, conclue-t-il, faites-le pour le Niger et pour vous ». Il est loin d’imaginer la réalité. Contrairement à ce qu’il pense, je soutiens que vous êtes l’alpha et l’oméga des problèmes auxquels le Niger est confronté. Le code électoral et la Ceni sont de vos crûs. Vous allez sans doute me rétorquer que c’est une recommandation du Pnud. Mais le Pnud n’a ni la responsabilité que vous avez sur les épaules ni la latitude d’appréhender mieux que vous, ce qu’il faut au Niger. Et puis, une recommandation ne se duplique pas, elle s’adapte, autant que faire se peut, à une réalité. Dans le cas échéant, on la met à la poubelle.

**Monsieur le “Président”,**

Votre code électoral et votre Ceni sont des abominations politiques qui ne pourront engendrer qu’un monstre. Kishin Kassa l’a fort bien compris et s’est rangé désormais dans les rangs de ceux qui, très nombreux, ont décidé de vous barrer la route dans cette voie périlleuse pour le Niger. Dans les jours et semaines à venir, la maison le lézardera davantage et vous risquez de vous retrouver seul. Et comme vous l’a si bien votre ami Bassirou, « le Niger vous survivra ». C’est un message. Car, comme tant d’autres, votre ami Bassirou vous a vu venir. Etant votre ami, il sait, mieux que nous, les sentiments qui vous animent, vos intentions et vous met en garde. Prenez bonne note de ses conseils et cela vaudrait mieux pour nous tous, pour le Niger.

Mallami Boucar

Présidentielle 2021

# Bazoum Mohamed, Saadi et le fantôme de Kadhafi

Quelques luttes de clans divisent le PNDP quand même le parti le nie, arguant son édifice se porte bien alors même que l'on sait que quelques rivalités le minent intérieurement. Dans la perspective des prochaines échéances de 2021, avec un parti pour lequel le président arrivera en fin de mandat, c'est plutôt normal car chacun en fonction de ses choix, de ses analyses, de ses intérêts peut douter d'un autre, rendant du coup problématique le choix de l'oiseau rare. Y a-t-il vraiment un au PNDP aujourd'hui ? Hiérarchiquement, quand on considère le schéma politique du parti, il y en a un que des principes qualifient théoriquement pour la succession et c'est d'ailleurs ce postulat qui n'est forcément pas pertinent pour permettre à un autre de croire que l'heure de voir son étoile scintiller dans le ciel sombre serait venu pour commencer déjà à « saliver » pour sa consécration en mettant en place son lobby pour les joutes à venir qui justifie naïvement l'espérance de celui qui dirige aujourd'hui la machine socialiste. Comment résoudre l'énigme quand le ver est déjà dans le fruit ?

L'on sait en vérité que le pouvoir divise plus qu'il ne rassemble et depuis que le PNDP est au pouvoir, des clans se sont constitués et se livrent à une lutte implacable de positionnement. C'est logique, du reste. Les Nigériens n'ont d'ailleurs pas à s'en plaindre. C'est une donne essentialisée de la politique. Partout.

Il est quand même de permis de rêver et ne dénoncer pas ce droit au capitaine de l'équipe nigérienne des socialistes. Mais le patron actuel du PNDP sait certainement, que rien n'est encore joué et qu'il doit faire face à d'autres adversités internes beaucoup plus complexes qui risquent de l'éclabousser et de lui brouiller les cartes qu'il croit tenir en mains.

Pour certains observateurs d'ailleurs, à la faveur des temps d'incertitude que vit le régime, les frondeurs tapés dans l'ombre ont compris que l'heure n'est pas à la lutte des clans qui risque de précipiter leur chute mais plutôt à taire les divergences et les différends latents qui les traversent, à marquer une trêve, le temps de laisser passer l'orage qu'une loi des finances a légitimité et rendu plus violent. Alors, le président qui attend légitimement le retour de l'ascenseur vit un temps de sursis et d'angoisse, le temps que demain, les haches soient déterrées pour ouvrir enfin la lutte fratricide qui viendra inévitablement éclabousser un parti qui se féodalise depuis quelques temps avec une configuration et une domination patriarcale qui peut avoir déjà alerté certains à l'intérieur du parti même. Rassuré par les gentilles conjonctures qu'on lui fait pour lui faire plaisir en faisant chasser du système Ibrahim Yacoubou qu'il avait pour une première fois déjà congédié du parti, il ne reste pas moins vrai que l'homme est aujourd'hui habité

par le doute, redoutant les feintes d'un clan qui n'a pas dit son dernier mot et révélé son schéma tactique. Pour le comprendre, il n'y avait qu'à vérifier l'identité des personnes qui forment l'entourage du président de la République et qui gravitent au centre du pouvoir et qui, comme renards, dans son repos vigilant, pensent et peaufinent des stratégies putschistes.

On a, depuis le processus de préparation du congrès du parti, donné l'impression au président du parti de gérer toute la démarche sans en avoir pourtant tout le contrôle dans les faits. On pourrait croire qu'il en a conscience, qu'il a conscience de la délicatesse de la situation qui est la sienne aujourd'hui. Peut-il avoir déjà observé des signes qui ne le rassurent pas, des signes qui annoncent un clash inévitable ? Au moins le philosophe ne doit pas manquer de flair pour comprendre les profondeurs d'un jeu d'échec. Depuis quelques jours, l'homme est très nerveux, s'emportant pour la moindre remarque déplaisante faite sur leur gouvernance. On l'a d'ailleurs vu la dernière fois, lorsqu'il devait répondre à une question d'actualité devant la représentation nationale s'agiter, incapable de prendre les hauteurs qu'il prétendait pouvoir prendre. Pourquoi s'emporter quand on lui demande seulement de dire, quel est la situation des femmes et des enfants enlevés à Ngalewa ? Cette question vaut-elle tout ce commentaire préalable pour insulter une opposition ? Comme quoi, c'est difficile d'être un homme d'État. L'Opposition lui a certainement pardonné ces mots méchants, car du reste, elle sait que le verbe de cet homme est toujours décalé, vénéneux et en plus, depuis des jours, il pourrait vivre une anxiété qui le met hors de lui. En tout cas, depuis quelques jours, ajoutés à ses interrogations existentielles, il n'est pas un homme heureux car ayant compris que sur la route de 2021, il n'y a pas finalement qu'un PNDP qu'il doit craindre, ou encore un Moden Fa Lumama devenu sa bête noire, mais aussi le comportement qui a été le sien et par lequel, il n'avait jamais été capable de soigner son discours et son image de présidentiable.

Aussi, depuis des jours, la mauvaise nouvelle du surgissement politique de Saadi Kadhafi et de la résurrection du père Kadhafi submergent l'homme qui comprend enfin que dans les eaux, il n'y a pas qu'à craindre des crocodiles. Il y a pire... Décidément, les temps ne sont pas bons et les cauris de la géomancie ne sont pas aussi rassurants pour son étoile qui s'éteint, eut-on cru. La météo politique est mauvaise.

**Terrible politique... Avoir les mains sales, enfouis dans la merde et le sang !**

Théoriquement donc, Bazoum devraient succéder à Issoufou pour braver la magistrature suprême du pays, pas pour diriger le pays. Les

aléas de la politique contrarient les projets et les espoirs, ombrageant l'horizon politique d'un homme au faite de sa gloire depuis la conférence sans être capable aujourd'hui d'élévation et de grandeur.

Certains comportements de l'homme qui a voulu s'exposer pour plaire à leur mentor, joueront certainement contre lui. L'on sait qu'on lui reproche de manquer de fief pour aspirer à assumer l'héritage du PNDP et que pour cette « faute », certains à l'intérieur du parti voient d'un mauvais œil que le parti l'investisse pour porter en 2021 les couleurs du parti. Il y a aussi le fait que l'homme n'a su que cultiver des relations conflictuelles, ne pouvant à chaque fois qu'il sort pour communiquer sur les médias, mesurer son discours pour le circonscrire dans la limite de ce que la bienséance commande. Sur rfi, on devrait entendre mardi matin, qu'il – ministre de l'Intérieur – serait prêt à mater les manifestations citoyennes s'il le faut pour faire appliquer la loi de finance que les Nigériens dénoncent. Les temps des brutalités est donc venu... Fervent concepteur de la division ethniciste de l'armée, il n'a pas eu de pudeur à révéler aux médias cette perception gauche de ce qui fait pourtant la force d'une armée républicaine. Il est difficile de faire confiance à cet ancien syndicaliste dont le discours n'a jamais pu évoluer, gardant les vertus de l'adolescence. On ne peut pas prétendre diriger une nation sans avoir une certaine trempe, une certaine capacité à s'élever au-dessus de certains sujets. C'est dire que si l'homme doit se plaindre d'un autre pour son étoile qui pourrait s'assombrir, il ne devait s'en prendre qu'à lui-même et à ses comportements roturiers qu'il a eus pour détruire et ruiner si imprudemment son image d'homme politique qui pourrait nourrir d'aussi grands et nobles ambitions de diriger un pays. Le temps est peut-être venu de regretter ses démesures et son activisme assez osé. Mais, il n'y a pas que cela qui joue contre celui qui pourrait être le prochain candidat sur lequel devraient miser des socialistes en mal de leadership.

**Des facteurs objectifs qui ne le présidentialisent pas...**

C'est pendant que l'homme tente d'avoir une emprise sur le parti après un congrès qui le reconduit pour préserver une cohésion fragile, alors même son contrôle sur l'appareil est aléatoire, en tout cas pas effectif, qu'un autre problème refait surface, le bruit étant si assourdissant tel un tonnerre que l'homme semble aller se terrer. Et pendant que rfi cherchait à le joindre pour avoir une version officielle du rôle qu'il a joué dans l'extradition du fils de l'ancien Guide libyen et donner plus de lumière sur l'affaire à l'opinion internationale, il était devenu injoignable, se taisant comme carpe, lui qui aime tant les parades sur les médias.

**Le fantôme libyen...**

L'accusation est ferme et précise : le

ministre des affaires étrangères, selon l'avocate de Saadi Kadhafi, aurait pris le magot pour l'extrader et le livrer au régime islamiste qui semait le chaos dans le pays du Guide, espérant peut-être qu'il ne pourra pas survivre aux sévices qu'on lui fera subir dans cette Libye de non-droit, devenue surtout une poudrière. On raconte qu'une plainte serait déjà déposée contre celui qui trône aujourd'hui comme un chef de file de la mouvance, et d'autres responsables, notamment en Libye. Et on pourrait se demander si Ibrahim Yacoubou, au regard du poste qu'il occupait avait eu écho des odeurs nauséabondes de cette affaire et d'autres qui risquent d'éclabousser le système pour ne pas attendre d'être les victimes collatérales d'un chambardement que la géopolitique risque de hâter. C'est donc ce fantôme libyen qui poursuit Bazoum depuis des jours. Ceux qui le combattraient dans le parti trouvent ainsi à travers ce dossier, sans oublier cette affaire de passeport dont on l'accuse, le moyen de le liquider politiquement et définitivement pour lui obstruer les portes de 2021. C'est d'autant plus sérieux que cette affaire n'est pas une mince affaire parce qu'elle risque d'emporter tout un système car, comme l'affaire de l'uraniumgate, Bazoum, pour être honnête, n'aura pas agi seul, et le butin de la transaction, n'aura pas profité qu'à lui seul. Les partageurs doivent se connaître, pour afficher depuis des jours un profil bas. Si ces accusations se confirment, il va sans dire que certains officiels nigériens, risqueront de limiter leurs voyages et s'interdiront certainement des destinations pour ne pas risquer de ne pas avoir la chance de revenir au pays, une justice pouvant les appréhender dans leurs villégiatures.

Ce qui corrobore le caractère mafieux de cette affaire scabreuse qui temit davantage l'image du pays et de sa gouvernance, c'est ce silence complet de tout le système qui ne peut dire un mot après d'aussi graves et humiliantes accusations. Pour des gens qui aiment tant parler, pourquoi avoir choisi de se taire alors que leur honneur est mis en jeu dans cette accusation trop blessante pour toute une nation ? C'est intrigant. Le rêve de la présidence se brise et comme il a pu le dire, sans détenir de preuve, c'est aujourd'hui, peut-être contre lui, que l'affirmation « Je ne vois comment [Bazoum] pourra s'en sortir », semble avoir plus consistance et de sens et ce d'autant que cette affaire arrange aussi ses adversaires internes.

Le temps est venu donc pour ceux qui disent qu'ils sont braves, de se mettre à la disposition de la justice internationale dès que l'accusation sera officiellement révélée, pour se laver et laver l'opprobre que leur acte jette sur la réputation de tout un pays, de tout un peuple.

Les prochains jours risqueront d'être plus bavards. **WALÉ.**

# Amnesty International s'inquiète des violences au Niger

**Les nouvelles arrestations marquent un point culminant de l'intolérance du pouvoir face à la mobilisation citoyenne.**

L'arrestation de trois activistes hier au Niger porte à 26 le nombre de personnes emprisonnées en moins d'un mois, en lien avec la contestation de la loi de finances récemment votée, a déclaré Amnesty International aujourd'hui.

Maikoul Zodi, coordonnateur de "Tournons la page", Ibrahim Diori de l'association Alternative espace citoyen (AEC) et Abdourahamane Idé Hassane de la "Jeunesse pour une nouvelle mentalité" (JENOME) ont été arrêtés hier. Ils sont inculpés « d'organisation et de participation à une manifestation interdite », et de « dégradation de biens publics ». Un quatrième défenseur des droits humains, cosignataire de la déclaration de manifestation est actuellement recherché. Ces nouvelles arrestations marquent un point culminant de l'intolérance des autorités à l'égard de toute voix dissidente.

« Les arrestations et interdictions répétitives de manifestations pacifiques, sur la base de prétexte sécuritaire, révèlent la détermination des autorités nigériennes à museler les défenseurs des droits humains, » a déclaré Kiné Fatim Diop, chargée de Campagnes sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International.

« Si les autorités ne veulent pas entendre les appels des organisations de la société civile, il est temps pour la communauté internationale de leur demander de mettre un terme immédiat à cette vague de répression. »

Ces arrestations interviennent dans le cadre d'une série de manifestations programmées par la société civile contre une loi de finances votée l'année dernière, qui prévoit de nouvelles taxes sur l'habita-

tion, l'électricité, etc.

Prévue hier à l'appel du Cadre de concertation et d'actions citoyennes (CCAC), une plateforme d'organisations de la société civile opposées à la loi de finances, la manifestation a enregistré quelques échauffourées entre participants et forces de sécurité. Son organisation avait été interdite depuis le 12 avril par le président de la délégation spéciale de Niamey, la capitale du pays, au motif de "manque de moyens pour garantir la sécurité des personnes et de leurs biens pour un tel événement sur la voie publique."

Après la notification de l'interdiction, le CCAC a organisé samedi 14 avril une rencontre avec les médias durant laquelle une déclaration a été lue par Ibrahim Diori. Amnesty International a pu analyser le contenu de la déclaration dans laquelle Diori n'a fait que rappeler le droit de manifester et appeler les citoyens au rassemblement. Il a été arrêté hier à son domicile par des policiers en civil.

Maikoul Zodi a également été arrêté dans la soirée vers 20h30 alors qu'il était à bord de son véhicule avec son épouse. Abdourahamane Idé Hassane, qui a reçu un appel de la Police judiciaire, s'y est rendu et a été mis en détention.

En moins d'un mois, les arrestations d'activistes opposés à la loi de finances se sont succédé au Niger. Le 25 mars dernier, la police avait lancé des grenades lacrymogènes pour disperser une marche pacifique. 23 personnes ont été arrêtées, certaines aux sièges des organisations de la société civile, et d'autres au cours de la manifestation.

Parmi les personnes arrêtées le 25 mars, figurent Ali Idrissa, coordinateur du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB),



Moussa Tchangari, secrétaire général de l'association Alternative espaces citoyens, et Nohou Mahamadou Arzika, président du Mouvement pour la promotion de la citoyenneté responsable (MPCR). L'avocat et membre de la société civile, Lirwana Abdourahamane a aussi été arrêté par la police à sa sortie de la télévision privée "Labari"-dont le promoteur est Ali Idrissa- alors qu'il y était l'invité du journal télévisé. Ils sont toujours détenus dans des prisons différentes, à une distance de 60 à 180 kilomètres de leur famille.

**Agressions brutales contre les médias**  
Pour avoir simplement exercé leur travail au cours des manifestations, ou pris des positions critiques, les journalistes sont régulièrement visés par des agressions brutales de la part des forces de sécurité. Hier, la journaliste et bloggeuse Samira Sabou a été empêchée par les forces de sécurité, pour la deuxième fois en moins d'un mois, de couvrir la manifestation. Elle a été brièvement arrêtée.

**Elle indique à Amnesty International :**

« Les policiers m'ont encore pris mes

outils de travail : carte de presse et téléphone. Ils ont fouillé dans mon téléphone et m'ont demandé d'embarquer dans leur camion... Certains ont voulu me transférer au poste de police, d'autres m'ont dit d'attendre dans le camion. Finalement, ils n'ont rien trouvé dans mon téléphone... Ils me l'ont balancé et m'ont intimé l'ordre de descendre de leur camion. »

Le 3 avril dernier, le journaliste Baba Alpha, célèbre pour ses prises de position sur la chaîne privée Bonferey, a reçu, au moment où il devait sortir de prison, une notification de son expulsion du territoire nigérien en direction du Mali. Déchu de sa nationalité, Baba Alpha a été escorté jusqu'à Tillabéry (sud-ouest) pour atteindre la frontière malienne alors qu'il ne dispose pas de la nationalité de ce pays. Il n'avait la possibilité ni d'informer son épouse nigérienne ni sa famille.

« Il est temps que les inculpations fallacieuses visant à maintenir en prison des dissidents arbitrairement arrêtés, ainsi que les attaques récurrentes à l'encontre des médias cessent, » a déclaré Kiné Fatim Diop.

**Par la rédaction de Mondafrique**

## Point de presse du cadre de concertation et d'actions citoyennes

**Le cadre de concertation et d'actions citoyennes (CCAC) a animé un point de presse ce mardi 17 avril 2018 à l'espace Frantz Fanon de Alternative Espaces Citoyens (AEC) devant un public très engagé et déterminé à se battre contre les mesures antisociales et impopulaires contenues dans la loi de finances 2018.**

Quatre points ont été évoqués à travers ce point de presse par le cadre de concertation :

1-Le bilan de la manifestation de la 9ème journée d'action citoyenne du dimanche 15 avril dernier. A ce niveau, il ressort d'abord que 3 acteurs de la société civile ont été arrêtés portant le nombre de personnes arrêtées à 26 et qui sont actuellement entre la Police Judiciaire et les maisons d'arrêts du Niger; Puis, la question de la prétendue attaque du siège du parti PNDS TARAYYA. Sur ce second point, le cadre estime que le siège du parti ne fait pas partie de l'itinéraire de la manifestation et par conséquent, cela relève de la manipulation pour justifier l'interdiction.

2-Le second point à trait à la sortie du ministre de l'Intérieur Bazoum Mohamed sur la Radio RFI. Pour le cadre, partant des propos du sieur Bazoum comme quoi ils sont tou-

jours autorisés les manifestations de la matinée et que c'est parce-que la nuit que ladite a fait l'objet d'interdiction d'une part et qu'il ne disposerait pas des moyens pour assurer la sécurité.

Sur ces deux (2) points, le cadre répond à Bazoum en disant que l'article 32 de la constitution reconnaît le droit à la manifestation et que nulle part il est dit qu'il ne faut marcher que dans la matinée et non l'après midi.

Aussi, le cadre informe l'opinion que le gouvernement n'a jamais encadré une seule manifestation du CCAC depuis le début de ce combat. C'est d'ailleurs la discipline et le patriotisme des citoyens et des organisateurs qui encadrent tout.

3-Le trois points a mis l'accent sur le niveau d'organisation de la 10ème JAC prévue pour le dimanche 22 avril 2018 à partir de 08h et ce jusqu'à 13h dans les régions suivantes: a Agadez, une marche suivie de meeting est prévue pour le dimanche 22 avril prochain ; a Tahoua,



c'est aussi marche suivie de meeting pour dimanche 22 avril prochain ; a Zinder, il sera question de la marche suivie de meeting pour le dimanche 22 avril prochain ; a Tillabery, contrairement aux autres régions citées plus haut, la marche suivie de meeting se tiendra le samedi 21 avril; a Diffa, c'est une déclaration de presse qui sera tenue compte tenue de la situation de l'état d'urgence; Enfin, à Niamey capitale du Niger, c'est une marche suivie de meeting

qui sera organisée le dimanche 22 avril 2018.

4-Le dernier et quatrième point a porté sur un appel à la mobilisation lancé à l'endroit de tous les citoyens partout sur le territoire nigérien et à l'extérieur de se battre comme un seul homme pour la réussite de ce mouvement. A cet effet, il est demandé à tous ceux qui ont la possibilité d'observer le jeûne le jeudi 19 avril 2018 partout au Niger pour la réussite de ce combat citoyen.

Situation sociopolitique et économique du Niger

# Le silence complice des centrales syndicales dénoncé par leurs structures régionales de Tillabéry

Dans une lettre commune datée du 14 avril dernier, les coordinations régionales des différentes centrales syndicales de la région de Tillabéry ont fait part à l'Intersyndicale des travailleurs du Niger (ITN), à l'Union générale de Travail (UGT) et à l'Union démocratique des travailleurs du Niger (UDTN), de leur indignation face au silence qu'observent les différentes centrales syndicales sur la situation sociopolitique et économique du Niger. «*En effet, c'est le moment pour nous de faire part de notre indignation devant le silence coupable des centrales syndicales dont vous avez les responsabilités devant les souffrances de tous genres que connaissent singulièrement les travailleurs et l'écrasante majorité du peuple de façon générale*», ont écrit les secrétaires généraux des structures régionales de Tillabéry, dans la lettre adressée aux responsables de l'ITN et des centrales syndicales UGT et UDTN. «*Il n'est un secret pour personne que les travailleurs nigériens, en plus de la pauvreté ambiante dans laquelle végète le pays et le chaos dans lequel il a été plongé, vivent des situations difficiles particulières qui ont pour noms : exclusion, licenciement, menaces, affectations arbitraires, arriérés de salaires, paiement irrégulier, arrestations massives, etc*», ont déploré les signataires de la lettre. Rappelant les luttes menées par les travailleurs et d'autres couches de la société nigérienne pour l'instauration de la démocratie, les structures régionales des centrales syndicales de Tillabéry ont dit être «*surprises et profondément atterrées du comportement ces centrales syndicales qui se complaisent dans un mutisme total face aux multiples souffrances des travailleurs envers lesquels elles sont redevables*». Et, pour protester contre cette attitude de leurs représentations nationales, les structures régionales des centrales syndicales de Tillabéry ont décidé «*de ne pas manifester le 1<sup>er</sup> mai 2018*».

Ce constat dressé par les structures régionales des centrales syndicales de Tillabéry n'a surpris aucun observateur de la scène syndicale

nigérienne, depuis l'accession au pouvoir du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS TARAYYA), précisément depuis l'entame du deuxième mandat contesté du Président Issoufou Mahamadou. Alors qu'elles étaient très bruyantes et exigeantes sous le régime de l'ancien Président Tandja Mamadou, même sur des questions d'engageant pas directement les travailleurs, les différentes centrales syndicales sont devenues muettes avec l'arrivée du PNDS-TARAYYA. Le cas qui a le plus étonné les Nigériens est sans nul doute celui des centrales syndicales réunies au sein de l'ITN. Alors qu'elles ont même milité dans un cadre commun avec des partis politiques pour, disaient-elles, défendre la démocratie sous le régime du Président Tandja Mamadou, ces centrales syndicales n'ont rien trouvé d'anormal dans tous les actes antidémocratiques posés par le Président Issoufou Mahamadou sous son premier mandat, y compris le fait de maintenir son challenger du second tour de l'élection présidentielle de 2016 en prison et être seul candidat pour se faire réélire avec un score soviétique de plus de 92%. Même sur des questions affectant les intérêts matériels et moraux des travailleurs, les centrales syndicales n'ont rien trouvé à reprocher au régime du Président Issoufou Mahamadou. Malgré l'activisme de leur syndicat au niveau de la Confédération démocratique des travailleurs du Niger (CDTN), les agents de la Police municipale de la ville de Niamey ont été bastonnés et certains d'entre eux emprisonnés en 2014, pour avoir réclamé leurs droits, sans que cela ne donne lieu à un véritable combat de la part de leur centrale d'affiliation. Et que dire de ces pauvres enseignants, notamment les contractuels – dont les multiples syndicats sont presque affiliés à toutes les centrales syndicales – qui ont vu de toutes les couleurs sous le régime du PNDS-TARAYYA, sans que les centrales syndicales ne trouvent à redire. Récemment encore, ce sont des femmes enseignantes mariées qui ont été affectées à des kilomètres de



leurs maris et enfants et en pleine année scolaire, sans que les centrales syndicales ne s'en préoccupent. Conscientes sans doute qu'elles ne peuvent rien attendre de la part de ces centrales syndicales, les pauvres dames s'étaient tournées vers l'Association islamique du Niger (AIN) qui a, sans succès, essayé de raisonner les responsables du ministère de l'éducation nationale avec des arguments religieux. En d'autres temps, les centrales syndicales allaient régler une telle affaire avec des simples préavis de grève ou, à défaut, avec des arrêts de travail que le gouvernement ne pourra pas supporter longtemps.

## Le combat contre la loi de finances fait tomber définitivement les masques

Ceux qui doutaient de la connivence qu'entretiennent certaines centrales syndicales et le pouvoir du PNDS-TARAYYA ont sans doute fini par s'en rendre compte, avec le combat que mènent depuis plusieurs semaines les organisations de la société civile contre la loi de finances 2018. Malgré les conséquences néfastes avérées qu'ont certaines dispositions de cette loi sur la vie des Nigériens en général et des travailleurs en particulier, les centrales syndicales font comme si de rien n'était. Sur les sept centrales qui composent l'ITN, seules la Confédération nigérienne de travail (CNT) et l'Union syndicale et progressiste (USPT) ont officiellement dénoncé les mesures antisociales contenues dans la loi de finances et appelé leurs militants

à soutenir les actions de la société civile. L'Union démocratique des travailleurs du Niger (UDTN) et l'Union générale de travail (UGT) ont aussi adhéré au combat de la société civile. Des vieilles centrales comme l'Union des syndicats des travailleurs du Niger (USTN) restent toujours de marbre, même si individuellement beaucoup de leurs militants participent au noble combat de la société civile. Depuis l'avènement du multipartisme au Niger, au début des années 1990, c'est la première fois que les Nigériens observent une telle décadence du mouvement syndical.

Des hommes et femmes, placés à la tête des structures syndicales, à un moment où ils faisaient un combat politique caché, mais qui répondait bien aux attentes des travailleurs, sont aujourd'hui face à un régime pour l'avènement duquel ils sont combattu et qu'ils ne peuvent pas donc pas affronter. Comment pouvaient-ils d'ailleurs le faire, quand on sait qu'il a récompensé beaucoup d'entre eux à travers des nominations dans les Cabinets du Président de la République, du Président de l'Assemblée nationale, du Premier ministre, ainsi que d'autres Institutions de la République et des ministères ? La démarche adoptée par les structures régionales des centrales syndicales de Tillabéry a ceci de méritoire qu'elle permettra aux travailleurs des autres régions du Niger de se libérer d'une classe dirigeante syndicale qui ne lutte que pour les seuls intérêts de ses membres.

Oumar Aboubacar Mohamed

Interdictions et répressions des manifestations contre la loi de finances

## La société civile résiste

Après celle du 25 mars dernier et conformément à son obsession à étouffer toute contestation en la matière, le pouvoir a encore interdit les Journées d'actions citoyennes (JAC) de la société civile contre la loi de finances 2018, prévues pour le dimanche 15 avril dernier à Niamey et dans d'autres villes du Niger. Comme le 25 mars aussi, la société civile avait décidé de maintenir ses manifestations à Niamey. Et comme le 25 mars encore, le même pouvoir, qui affirme à qui veut l'entendre qu'il ne dispose pas de suffisamment d'éléments des forces de défense et de sécurité pour encadrer les manifestations de la société civile, a déployé un important dispositif de sécurité dans la ville de Niamey. Comme il fallait donc s'y attendre, il y a eu des échauffourées entre les éléments des forces de l'ordre et les premiers manifestants arrivés sur les lieux de rassemblements. Des pneus ont été brûlés et des troncs d'arbres et des poteaux électriques non encore installés ont été placés sur la voie menant de la place Toumo au rond-point Wadata. C'est sur ce tronçon que se trouve le flamboyant siège du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-TARAYYA). Des militants et responsables de ce parti ont même accusé les manifestants de s'être pris à ce siège. Mais la seule « preuve » qu'ils ont brandie est la photo d'un véhicule dont le pare-brise a été endommagé, visiblement par un jet de pierre. Cependant et contrairement au 25 mars dernier où les éléments des forces de défense et de sécurité se sont livrés à une sorte de chasse à l'homme dans les rues de Niamey, le dimanche 14 avril, il n'y a presque pas eu

d'arrestations de manifestants, y compris dans les rangs de ceux qui ont attaqué le siège du PNDS-TARAYYA, qui est pourtant gardé par des éléments de la police nationale depuis plusieurs mois. Seuls trois responsables de la société civile ont été arrêtés.

Il s'agit de M. Diori Ibrahim de l'association Alternative Espaces Citoyens (AEC), Maikoul Zodi, coordonnateur national de la campagne « Tournons la page » et Abdourahmane Idé de l'association « Jeunesse pour une nouvelle mentalité » ; Selon leurs camarades, tous ont été pris loin des aires de la manifestation. Lors d'un point de presse animée hier mardi 17 avril, les organisations de la société civile ont réitéré leur détermination à poursuivre le combat, malgré les interdictions et les répressions, auxquelles semble désormais faire recours le pouvoir. C'est ainsi qu'elles projettent d'organiser la prochaine manifestation le dimanche 22 avril prochain. Cette fois-ci, la manifestation est prévue pour se tenir de 8h à 13h. Cette manifestation sera-t-elle autorisée, quand on sait que l'un des arguments forts qu'avance le pouvoir pour interdire les manifestations est que la société civile veut manifester les après-midi et jusque dans la nuit ? Attendons de voir.

Ce qui est sûr c'est que la société civile est apparemment décidée à aller jusqu'au bout de son combat contre les mesures antisociales contenues dans la loi de finances 2018. Contrairement à l'opposition politique devenue impuissante face à un pouvoir décidé à l'anéantir, la société civile, elle résiste et refuse, pour le moment, de céder à la peur.

Dan Lamsou

## La sortie ridicule de la CDTN

Alors qu'elle observe un silence troublant face au drame que vivent les Nigériens en général et les travailleurs en particuliers, y compris ceux membres de ses syndicats affiliés, la Confédération démocratique des travailleurs du Niger (CDTN) a adressé, la semaine dernière, une lettre de soutien à une centrale syndicale des travailleurs français. La lettre, signée par M. Idrissa Djibrilla, secrétaire général de la CDTN, a fait réagir plus d'un internautes nigériens, lorsqu'elle a été postée sur les réseaux sociaux, notamment Internet. Beaucoup de ceux qui l'ont commentée ont exprimé leur surprise de voir cette CDTN ignorer tous ces cris de cœur exprimés depuis plusieurs semaines par des travailleurs nigériens, par rapport à la dégradation de leurs conditions de vie et de travail. Les uns et les autres ont souhaité entendre la centrale syndicale dirigée par M. Idrissa Djibrilla prendre position en faveur de ces pauvres enseignants contractuels ou ces pauvres agents de santé communautaires qui attendent des mois avant de percevoir

leurs maigres pécules ou qui subissent des affectations dans des conditions qui ne respectent pas le Code du travail. Les Nigériens de manière générale auraient sans doute voulu entendre la CDTN prendre position sur le débat en cours à propos de la loi de finances, dont les effets néfastes de certaines mesures n'épargnent pas non plus les travailleurs. Agissant comme ce père de famille qui laisse ses enfants se battre pour aller prôner l'amour chez ceux d'un autre, la CDTN a donc préféré ignorer tout ce qui se passe au Niger pour s'intéresser à ce qui se passe en France. Pas sûr que son soutien adressé à cette centrale syndicale française soit d'une quelconque importance pour cette dernière. Non seulement la CDTN ne peut exercer aucune pression sur le gouvernement français, mais aussi et surtout en France les autorités sont attentives aux mouvements sociaux et respectent toujours les mécanismes institutionnels mis en place pour le règlement des conflits.

Moussa Abdou

Point de presse du ministre de la santé IDI ILLIASSOU Maïnassara

## Situation de la méningite au Niger à la date du 16 avril 2018



Le Niger fait partie d'une zone appelée « ceinture de la méningite » qui s'étend du Sénégal à l'Ethiopie. A cet effet, des cas sporadiques de méningite et souvent des épidémies surviennent presque chaque année au niveau de cette ceinture. Le Niger n'est pas épargné.

Pour y faire face, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, et afin de réduire les risques de survenue de ces épidémies, le Ministère de la Santé Publique a pris les dispositions suivantes :

- Renforcement de la surveillance dans tous les centres de santé ;
- Elaboration d'un plan d'action national de riposte ;
- Pré positionnement de médicaments, consommables, dans toutes les régions et tous les districts sanitaires du pays. A cette date, nous disposons d'un stock de CEFTRIAXONE permettant de prendre en charge plus de 4000 malades ;
- Mise en place d'un stock tampon de vaccin contre la méningite ;
- Elaboration d'un plan de communication à l'endroit de la population.

En plus, il vous souviendra que des points de presses sont tenus régulièrement pour informer l'opinion nationale et internationale sur la situation de méningite ou d'autres problèmes de santé dans notre pays. A la date d'aujourd'hui 16 Avril 2018, la situation de la méningite se présente comme suit :

- quatre Districts Sanitaires ont atteint le seuil d'alerte (3 cas pour 100 000 hbts) ; c'est le niveau à partir duquel les investigations pour orienter la riposte vaccinale sont menées. Il s'agit des districts sanitaires de Madarounfa, Aguié, Keita et Zinder commune.

En outre, certains Centres de Santé intégrés pris isolement ont franchi le seuil épidémique et les germes identifiés par le laboratoire sont les méningocoques C, X et le pneumocoque. Ce sont les CSI de Dan Issa à Madarounfa, Région de Maradi, Fararatt à Keita et Déoulé à Bouza dans la Région de Tahoua.

- Le germe responsable identifié est principalement le méningocoque C nécessitant une riposte vaccinale au vaccin A/C disponible dans nos stocks tampon.

D'autres zones continuent à enregist-

trer des cas sporadiques mais n'ont atteint ni le seuil d'alerte encore moins le seuil épidémique ;

Pour faire face à cette situation des mesures suivantes ont été prises :

- Tous les malades sont traités gratuitement dans les centres de santé ;
- Une campagne de vaccination est organisée dans les aires de santé en épidémie pour stopper la

propagation de la maladie. Cette vaccination concerne les personnes âgées de 2 à 29 ans ;

- des stocks de médicaments de prise en charge sont disponibles aux niveaux de toutes les formations sanitaires ;

- Des actions de sensibilisation sont menées ; Actuellement nous disposons de 104 740 doses de vaccin anti-méningocoque en stock à l'ONPPC. Des instructions ont été données pour le déploiement des doses de vaccin sur le terrain.

- Le comité national et les comités régionaux de gestion des épidémies se réunissent chaque semaine pour faire le point de la situation réelle des maladies à déclaration obligatoire pour des prises de décision idoines.

- A partir de ce jour les réunions des comités de gestion des épidémies seront quotidiennes à tous les niveaux. Les efforts sont déployés par l'Etat, les Partenaires et le Personnel de santé et se poursuivent à tous les niveaux pour bien contrôler la situation. Nous saisissons cette opportunité pour réitérer notre profonde gratitude à l'endroit de ces Partenaires Techniques et Financiers pour leur appui que nous apprécions hautement.

Je lance un appel à la population à se présenter au niveau du centre de santé le plus proche pour avoir le traitement gratuit dès l'apparition des signes suivants :

- une forte fièvre qui survient brutalement ;
- des maux de tête ;
- des vomissements ;
- une raideur de la nuque chez les personnes âgées de plus d'un an ;
- En plus des signes ci-dessus, chez les nourrissons on observe :
  - une fontanelle bombée ;
  - des convulsions ; des pleurs ;
  - un refus de téter ;
  - une nuque molle (cou mou n'arrivant pas à supporter la tête) ;
  - et parfois des taches sur le corps.

Enfin, je voudrais rassurer la population que la situation est sous contrôle, et j'instruis les services de santé, à tous les niveaux, à renforcer davantage le cadre de concertation, la surveillance, la sensibilisation ainsi que la prise en charge de qualité afin que tout revienne à la normale.

**Ali Issoufou, Mle 85336/J**  
**Secrétaire des Affaires Etrangères**  
**Niamey- Tél. 96464857**  
**Ancien Secrétaire Général du Syndicat National de l'Administration Diplomatique et Consulaire (SYNADIC)**

**Aux Responsables du Cadre de Concertation et d'Action Citoyenne de la Société Civile (CCAC/SC)**

**Objet: dénonciation de cas d'abus de pouvoir et d'exécution d'ordres manifestement illégaux par des responsables administratifs et agents publics. (M. Mohamed Bazoum ; M. Ibrahim Sani Abani, Secrétaire général du MAE/C; MM. Laouali Chaibou et Maman Waziri, anciens MFP/RA; M. Maman Atta, Secrétaire général du MFP/RA ; M. Amadou Yansambou, ancien directeur du contentieux ; M. Aboul Kader Salifou, ancien DG fonction publique ; M. Sani Kané, ancien DRH puis directeur du recrutement MFP/RA).**

**Messieurs,**

Conformément à l'appel lancé par le Cadre de Concertation de la Société Civile et la nécessité de dénoncer les cas d'abus de pouvoir et d'exécution d'ordres manifestement illégaux par les responsables administratifs et autres agents publics irresponsables, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Depuis 2011 et jusqu'à récemment encore, l'administration du ministère des Affaires Etrangères en complicité avec le ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative procède au reversement systématique d'agents d'autres cadres au sein du Cadre Diplomatique et Consulaire en violation des lois et textes réglementaires en vigueur [loi 2007-26 du 23 juillet 2007, portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat et les textes modificatifs subséquents et le décret d'application ; décret 99-452/PCRN/MAE/IA du 5 novembre 1999 portant Statut Particulier du Personnel du Cadre Diplomatique et Consulaire (Article 38)].

Conformément aux engagements pris par les plus hautes autorités de ce pays à faire de la lutte contre la corruption sous toutes ses formes (l'impunité, l'injustice, le trafic d'influence, l'abus de pouvoir, les passe-droits), leur priorité, j'avais, dans un premier temps en ma qualité de membre du Syndicat National de l'Administration Diplomatique et Consulaire, attiré l'attention des responsables du ministère sur la nécessité de mettre un terme à cette pratique à tout point de vue déloyale et illicite et donc préjudiciable à l'administration publique en générale et à l'administration du ministère des Affaires étrangères elle-même en ce qu'elle consacre la rupture d'égalité des citoyens devant la loi et surtout qu'elle contribue à encourager la culture de la médiocrité au vu de la méthode frauduleuse utilisée par les agents incriminés pour se faire reverser dans le cadre diplomatique et consulaire dans le seul dessein de jouir des avantages pécuniaires que procure cette position. La pratique avait tout de même continué, favorisant ainsi le reversement de plusieurs agents d'autres cadres dans le cadre diplomatique et consulaire au mépris de la loi. Cette pratique sape les fondements de la fonction publique de l'Etat en travestissant les règles établies.

Pour avoir exercé des activités syndicales reconnues et autorisées par la Constitution et les textes et lois de la République (le Statut général de la fonction publique et son décret d'application, le Statut particulier du personnel du cadre diplomatique et consulaire), je me vois infligé la

sanction de révocation pour dit-on refus de rejoindre le poste assigné suite à la décision illégale n° 1979 MFP/RA du 31 décembre 2014 de soi-disant mise à disposition du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. Or, il se trouve qu'on assiste dans le cas d'espèce à un détournement de procédure (déplacement d'office) car les membres des structures syndicales sont protégés par les textes contre le déplacement d'office (Article 79 du Statut Général de la Fonction Publique ; articles 162, 163 et 164 du décret d'application du Statut Général de la Fonction Publique). Et même si poste assigné il ya dans mon cas, l'on ne peut que m'affecter dans un service à la centrale du ministère des affaires étrangères ou dans les services extérieurs dudit ministère (Article 7 du Statut Particulier qui stipule que: « *Sauf sanction disciplinaire, la carrière de l'agent du cadre diplomatique et consulaire se déroule selon un principe de rotation alternant des périodes de quatre (4) ans dans les services centraux et cinq (5) ans dans les services extérieurs du Ministère chargé des Affaires Etrangères. Nul ne peut être affecté pour une première fois dans un service extérieur s'il n'a travaillé quatre (4) ans durant à l'administration centrale après sa titularisation...* »).

Le Président de la République, que j'ai rencontré à l'occasion d'une audience qu'il a bien voulu accorder à une délégation du BPN du PNA-Al'ouma en Août 2015, avait instruis le ministre Foumakoye pour régler les cas individuels dont mon cas. Plus de deux ans après, ma situation administrative et professionnelle n'a fait que s'empirer du fait du refus du tout puissant ministre Bazoum et du secrétaire général (**Ibrahim Sani Abani**) qui semble avoir pris en bail ce poste hautement sensible du ministère des affaires étrangères et de la coopération au point de tenir tête à tous les ministres ayant succéder à Bazoum.

-Lettre n°0036/MAE/C/IA/NE/DRH du 11 novembre 2014 ayant motivé la décision de soi-disant mise à disposition du ministère de la fonction publique et de la Réforme administrative.

-Décision n°1979/MFP/RA du 31 décembre 2014, portant mise à la disposition du ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative en violation flagrante des textes, donc sans aucune base légale (veuillez relire attentivement la disposition sur la « mise à disposition »).

-Lettre n°0006/MFP/RA/SG/DRH du 1<sup>er</sup> septembre 2015 ayant motivé la décision de suspension des fonctions.

-Lettre n°00011/PRN/DIRCABA du 11 avril 2016 ayant motivé l'Arrêté 0387/MFP/RA/DDC du 09 Mai 2016 infligeant la sanction de révocation.

-Décision n°0899/MFP/RA/DDC du 15 septembre 2015 portant suspension des fonctions

-Arrêté n°0387/MFP/RA/DDC du 09 Mai 2016 infligeant la sanction de révocation sans suspension des droits à pension

A noter que tous ces documents et actes pris à mon encontre, hormis la décision n° 1979 MFP/RA du 31 décembre 2014 portant mise à disposition du MFP/RA ne me seront jamais notifiés. En plus, du vice de clandestinité, la lettre portant le n°0036/MAE/C/IA/NE/DRH du 11 novembre 2014 ayant motivé la décision de soi-disant mise à disposition du MFP/RA est plus que douteuse. La lettre que j'ai adressée au ministère des affaires étrangères pour demander que ladite lettre soit mise à ma disposition est restée sans suite au mépris de la réglementation en vigueur sur le droit des citoyens à accéder aux documents administratifs, ce qui accredité la thèse du faux et usage de faux en écriture

publique. Il en est d'ailleurs d'autres documents et décisions qui ne me seront jamais transmis ou notifiés (la décision référencée DSUP 899/MFP/RA du 15 septembre 2015 ayant servi à la suspension de mon salaire par ex.) et à l'insu du ministre des finances, pourtant sensé être le seul habilité à prendre une telle décision (voir Lettre n° 1711/MEF/CAB du 06 nov. 2015).

Pourtant, les agents concernés par les reversements, recrutements et promotions frauduleux ainsi que l'a reconnu Bazoum lui-même à travers la lettre n° 0004335/MAE/C/IA/NE/DRH/DP du 06 Mai 2014 et en référence la lettre n°02852/MAE/C/IA/NE/DRH du 19 mars 2014 demandant l'abrogation des arrêtés de reversement frauduleux concernant deux dames, continuent en toute impunité à percevoir des salaires indus comme dans le cas de madame Laouali Dan Azoumi Amina Algoumaret qui n'a jamais quitté le ministère des affaires étrangères malgré l'acte délictueux dont est coupable (faux et usage de faux en écriture publique) et les instructions fermes données par le ministre Bazoum de les remettre à la disposition de leurs ministères d'origine du fait du soutien dont elle bénéficie du secrétaire général à la suite d'un deal entre son mari, ancien secrétaire général adjoint du ministère de l'économie et des finances et M. Ibrahim Sani Abani.

Il ya aussi des cas de responsables au MFP/RA qui concoctaient des faux matricules et utilisaient des procurations pour toucher les salaires à la place des agents fictifs qui passent de la catégorie C à A1 d'un mois à l'autre. L'ancienne ministre de la fonction publique en sait quelque chose. Et pour toute sanction, ces agents sont affectés aux archives du ministère pour étouffer l'affaire.

Il ya aussi des cas de vol comme dans le cas de l'agent Ousmane Ali Boukar, reversé illégalement dans le cadre diplomatique et consulaire, puis nommé payeur et qui signait pour toucher des montants appartenant aux agents dudit ministère avant de se voir contraint pour toute sanction de

**Suite page 8**

**LE MONDE  
D'AUJOURD'HUI  
HEBDOMADAIRE  
NIGERIE  
D'INFORMATIONS  
GENERALES ET  
D'ANALYSE**

Siège Terminus, 1<sup>er</sup> virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel.

**RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 /  
NIF:297 59/S**

*E-mail : lemonde\_niger1@yahoo.fr*

**Directeur de publication**

**Arouna Yacouba  
94.95.75.33**

**Directeur Commercial**

**Inoussa DICKO  
90.00.99.83 / 96.75.34.12**

**Conception & Composition  
LE MONDE D'AUJOURD'HUI  
Tirage : 1 500 Exemplaires sur  
les presses de la G.I.N**

# Loin de sa terre natale, Bachkiller participe au combat contre la loi de finance 2018 jugée antisociale

Née à Niamey en janvier 1981 ; il a fait de la musique son métier, son art d'expression, il a fait de la dénonciation son style, son langage engager le différencier des autres jeunes rappeur nigérien, Bach killer ou si vous préférez Bachirou Aboubacar Mamane est membre du groupe "Enyoneme", il fait partie de cette catégorie d'artiste qui n'on pas leurs langues dans la poche, a travers son rap, il dénonce tous les tares de notre société, notamment les inégalités, les injustices et bien d'autres choses qui sont monnaies courante en Afrique et au Niger son pays d'où il est parti il y a quelques temps pour s'expatrier au pays de l'oncle Sam les USA dans l'optique de mieux profiter des libertés qu' offre ce pays pour s' exprimer et faire une meilleure promotion de son rap et de la musique nigérienne en générale, sans véritablement être un politicien engagé politiquement, il n'hésite pas à dénoncer les comportements des hommes politiques notamment dans leurs gestions de nos Etats africains. Très actif au pays, il s'est fait connaître par son engagement auprès des couches démunies, son combat il l'a affirmé à travers plusieurs chansons de son groupe et dans ses compositions personnelles où il a eu à dénoncer certaines situations telles que la corruption, le passe-droit et les entraves aux libertés notamment la liberté d'expres-

sion, toutes choses qui lui ont souvent attiré l'incompréhension de certaines personnes qui sont très sensibles face aux messages véhiculés par les artistes de son genre.

Loin de sa terre natale, Bachkiller participe par le biais du net au débat politique du pays notamment avec l'adoption de la récente loi des finances décriée de part et d'autres pour son caractère jugé antisociale, très actif il apporte sa contribution dans la recherche d'un meilleur lendemain promoteur pour la jeunesse, très proche de la réalité de la jeunesse, Bachkiller est préoccupé par le devenir de la jeunesse africaine qui souffre de l'absence de politique véritable en faveur de cette couche majoritaire de nos pays. Son rêve dit-il est de voir une Afrique unie, ou l'injustice et les mauvaises pratiques anti-démocratiques n'ont plus droit d'être citée avec une jeunesse responsabilisée et intégrée. Un espace dans lequel les artistes et autres acteurs de la vie de nos pays peuvent s'exprimer en



toute liberté.

Son attachement à la valeur démocratique est visible, il suffit de s'intéresser à ses écrits pour s'en convaincre, Bachirou Aboubacar Mamane expert qu'un jour la jeunesse africaine parlera d'une seule voix, et les dirigeants vont se convaincre qu'on ne peut pas bâtir un Etat sans l'implication de cette franche importante de la population.

**S.S**

## Suite de la page 7

rembourser les montants indument perçus avec des échéances pour étouffer l'affaire. L'intéressé est depuis plus cinq ans à l'extérieur.

Il ya aussi des cas de refus de rejoindre le poste assigné au ministère des finances mais qui ne furent jamais inquiétés.

Il ya aussi des cas de deux poids deux mesures comme dans le cas de l'ancien Secrétaire général du MFP/RA impliqué dans l'affaire des fraudes aux concours de recrutement. Il fut suspendu mais réhabilité avec la complicité de certains responsables de la justice et même nommé Conseiller technique au dernier conseil des ministres. Il ya les cas des agents Issaka Souleymane, recruté sans passer par un quelconque concours de recrutement et sur la base d'un faux diplôme de Master et madame Abdoulaye FatoumaSoumana, agents de protocole à la présidence de la République, reclassée frauduleusement au détriment de ses collègues du ministère et qui aspirent avancer dans leur carrière.

Il ya même le cas de madame Kountché, à l'époque agent à la direction du protocole et qui a posé des actes constitutifs de fautes lourdes dans le cadre de ses relations avec une représentation diplomatique d'un pays étranger, en l'occurrence la Belgique mais qui n'a jamais été inquiétée car l'affaire a vite été étouffée. Et pourtant, elle s'est exactement retrouvée dans le cas d'un autre agent, AoudiOumarou, accusé de concocter de fausses notes verbales pour des candidats au visa américain moyennant de l'argent et qui aurait détourné des sommes destinées au protocole dans le cadre de la commémoration d'une journée internationale de la francophonie et qui s'est vu persécuté et contraint même de fuir le pays avant de se résoudre à revenir regagner le ministère de la fonction publique et de la réforme administrative, ministre à la disposition duquel, ils disent l'avoir mis. Des esprits malveillants veulent faire le parallèle entre le cas de cet agent

et mon cas pour vouloir nuire à ma carrière.

En fait, nous sommes en présence d'un cas flagrant de règlement de comptes personnels à travers un abus de pouvoir manifeste en utilisant la position administrative où la procédure est biaisée de bout en bout avec des pressions et menaces de toutes sortes exercées contre les agents publics qui mettent de côté l'éthique, la déontologie et la conscience professionnelle pour détruire des honnêtes citoyens qui n'ont fait que dénoncer des pratiques malsaines qui nuisent au bon fonctionnement de l'administration publique en travestissant les règles établies.

La preuve, certains responsables du MFP/RA n'ont pas hésité pour avouer que les actes qu'ils ont posés sont illégaux du fait de la pression exercée sur eux. La ministre sortante, aujourd'hui ministre de la population a reconnu sans embage, en présence de son staff la justesse de mon combat mais n'a rien pu faire comme d'ailleurs la ministre actuelle qui m'a demandé dans un premier temps de lui faire la genèse de la situation avant de se rétracter et de requérir l'avis de Bazoum puis de me demander de soumettre un recours gracieux au président de la République. Ce que j'ai fait à travers le recours n° 121 déposé au service courrier de la présidence depuis le 9 janvier 2018 mais jusque-là resté sans suite.

Le ministre Saidou Sidibé, alors ministre des finances dit n'avoir pas été informé de la décision de suspension de mon salaire depuis septembre 2015.

Le ministre Foumakoye que le président de la République a instruit pour régler le cas, dit avoir compris que c'est un problème de personnes. Que les responsables du ministère des affaires étrangères se sont sentis touchés dans leur amour propre.

Le DG de l'ENAM qui fait part des pressions exercées contre lui pour qu'il me chasse de l'école où j'étais en formation dans le cadre de la formation des Conseillers des affaires étrangères. A noter que je fus le seul véritablement admis pour

ces concours avant que le reste des candidats ne soient repêchés et déclarés admis. Notre départ en Turquie fut annulée et comble d'injustice, un des candidats qui fut repêché et qui devait suivre sa formation à l'Université de Niamey pour deux ans, fut détaché de la liste pour y être envoyé à l'IRIS Sup de Paris pour suivre la formation en une année pendant que nous nous voyions contraints de passer deux ans à l'ENAM de Niamey.

Les ministres LaoualiChaibou et Maman Waziri seront utilisés pour nuire à ma carrière.

Dr. Maman Djibo, un de nos formateurs à la section diplomatie de l'ENAM et juge au Conseil d'Etat dit ne pas comprendre l'acharnement dont je suis victime. Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir essayé de convaincre les deux personnalités concernées sur le caractère purement syndical de mes agissements et la nécessité de revoir leur position vis-à-vis de moi mais sans succès.

Toutes les manœuvres en cours à l'Université et un peu partout ailleurs n'ont en fait d'autres objectifs que d'intimider les « récalcitrants » et de dissuader d'éventuels tous ceux qui seraient susceptibles de dire non à l'injustice et à la corruption sous toutes ses formes dans l'administration publique et ses démembrements. C'est pourquoi, il urge d'user de tous les moyens légaux possibles pour sauver les responsables de l'UENUN victimes de la méchanceté de ceux qui sont sensés les protéger et de toutes les victimes d'injustice sociale sans discrimination aucune.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir m'aider à rentrer dans mes droits avec ma réhabilitation dans mon cadre d'origine, le cadre diplomatique et consulaire et la reconstitution de ma carrière administrative ainsi que le remboursement de mes salaires suspendus illégalement depuis septembre 2015, donc plus de deux ans aujourd'hui.

**Veillez accepter, Messieurs, mes salutations distinguées.**

**Niamey le 6 avril 2018**

**Signé: Ali Issoufou**